



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE
SAISON 2023-2024



BON A SAVOIR N°3

La situation des clubs est analysée 3 fois dans la saison par la CRSA

31 AOUT

28 FEVRIER

15 JUIN

Liste des clubs susceptibles d'être en infraction pour la saison en cours

1^{ère} situation des clubs en infraction (Manque d'arbitres)

2^{ème} situation des clubs en infraction (Nb de matchs manquants/arbitre)

Date limite d'information aux clubs

30 SEPTEMBRE

31 MARS

30 JUIN

- La CRSA fera paraître la situation des clubs au mois de décembre afin qu'ils puissent se mettre en règle avant le 28 Février de la saison en cours en présentant des candidats aux différentes FIA

C'est cette situation qui conditionne la saison suivante